



Direction générale de la cohésion sociale  
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Veille de l'actualité – 10 mai 2019

## L'Égalité femmes-hommes grande cause mondiale

Le président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat. Aucun pays au monde n'a atteint l'égalité femmes-hommes, et aucun ne peut l'atteindre seul. C'est pourquoi la France a lancé un appel à en faire une grande cause mondiale à l'assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2018. Après plusieurs mois d'échanges, les ministres du G7, rejoints par six autres pays, ont tenu une réunion dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes à Bondy



et à Paris les 9 et 10 mai. À l'issue de ces négociations présidées par Marlène SCHIAPPA, la France a annoncé l'adoption d'une déclaration commune des sept pays membres. Cette déclaration marque l'ambition ferme de faire de l'égalité entre les femmes les hommes une grande cause mondiale. Elle répond aux objectifs ambitieux que la France s'était fixés dans les négociations avec ses partenaires. La présidence française du G7 présente ainsi une orientation résolument féministe et novatrice en appelant à la pleine participation des femmes et des jeunes filles dans toutes les sphères de la société. « L'ambition de la France et du conseil, co-présidé par les deux Prix Nobel Nadia MURAAD et Denis MUKWEGE, est qu'il perdure pour suivre les engagements que prendront les États », a précisé Marlène SCHIAPPA. Elle s'est également réjouie que le G7 salue l'organisation de la conférence Beijing + 25 à Paris en 2020 qui sera une nouvelle grande étape de la diplomatie féministe que mène la France. Le G7 égalité a souhaité conclure ses travaux par une photo de groupe avec le portrait de Nasrin SOTOUDEH, militante iranienne emprisonnée et membre symbolique du conseil consultatif.

## Action gouvernementale

**PENSIONS ALIMENTAIRES** – Dans un communiqué du 25 avril, Marlène SCHIAPPA annonce [du concret issu du grand débat pour les femmes en matière de pensions alimentaires](#). Elle rappelle qu'il existe déjà un dispositif depuis le précédent quinquennat pour les



impayés de pensions alimentaires. « Mais le gouvernement veut désormais aller plus loin et garantir un dispositif efficace. De nombreux objectifs ne sont pas encore atteints : intermédiation entre les parents pour prévenir les impayés, interface en cas d'impayés, simplification de paperasse... », explique-t-elle. Le paiement des pensions alimentaires entre ex-conjoints pourrait à l'avenir transiter par les Caisses d'allocations familiales qui joueraient ainsi un rôle d'« intermédiaire » et contribueraient à réduire « drastiquement » les impayés, a expliqué la secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Christelle DUBOS (photo), dans *Le Parisien* du 30 avril. Avec ce nouveau dispositif, la CAF verserait la pension alimentaire et se chargerait ensuite de « solliciter le parent débiteur », voire son employeur ou sa banque, pour récupérer son montant, a expliqué Christelle DUBOS, qui promet de présenter d'ici quelques semaines un plan d'action pour mettre en œuvre ce dispositif annoncé le 25 avril par le président Emmanuel MACRON (voir page 7).

**FESTIVAL DE CANNES** – Dans un communiqué du 3 mai, Marlène SCHIAPPA annonce la poursuite du partenariat avec le Festival de Cannes pour mieux lutter contre le harcèlement sexuel. Initié l’an dernier (lire veille du 11 mai 2018), ce partenariat met en place un numéro de téléphone de signalement des agressions (04 92 99 80 09), sur toute la durée du festival. Cette ligne d’écoute avait notamment donné lieu à plusieurs appels ainsi qu’à une plainte. La ministre se réjouit de la pérennisation de cette action pour ne rien laisser passer : « Merci au Festival de Cannes de s’engager pour toutes celles et ceux qui veulent que le cinéma reste une fête. »

**CULTURE** – Marlène SCHIAPPA, secrétaire d’État en charge de l’Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, sera présente le lundi 13 mai au Musée national de l’histoire de l’immigration, pour le lancement de la « Museum Week ». À cette occasion, elle annoncera son soutien et marrainage à cette manifestation mondiale mobilisant musées, associations et institutions culturelles et dont la 6<sup>e</sup> édition a pour thème « Women In Culture ».

**TRIBUNE** – Marlène SCHIAPPA et Nathalie LOISEAU, tête de liste LREM aux élections européennes, ont publié dans *Le Journal Du Dimanche* [une tribune pour une « politique féministe européenne »](#). S’inquiétant de voir « les acquis des droits des femmes en Europe (...) menacés », elles proposent « d’harmoniser par le haut les droits des femmes en Europe en incitant les Etats membres à introduire dans leur législation les mesures les plus avancées ayant fait leurs preuves ailleurs en Europe », « c’est ce que nous appelons le pacte Simone Veil ». « Ce Pacte inclura les droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou les progrès en direction de l’égalité salariale ».

### Journal officiel

**ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE** – Un [décret n° 2019-382 du 29 avril 2019](#) portant application des dispositions de l'article 104 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel relatif aux obligations en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise a été publié au *Journal officiel* du 30 avril. Il précise les obligations en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises dont les effectifs sont supérieurs ou égaux à 50 salariés (négociation obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et à la pénalité applicable dans ce domaine, ainsi qu'aux informations devant figurer dans la base de données économiques et sociales, lire page 5)

**DRDFE GRAND-EST** – Par [arrêté du 25 avril 2019](#) (*Journal officiel* du 28 avril), Denis ROTH-FICHET est nommé directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) de la région Grand-Est, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, pour une période de trois ans.

**DRDFE GUADELOUPE** – Par arrêté du 29 avril 2019 (*Journal officiel* du 7 mai), Lucette FAILLOT est nommée directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Guadeloupe, à compter du 1er juin 2019, pour une période de trois ans.

### Parlement

**VIOL CRIME DE GUERRE** – Le 29 avril, Nathalie GOULET et plusieurs de ses collègues ont déposé au **Sénat** [une proposition de loi visant à reconnaître le viol comme crime de guerre](#). Le texte prévoit de rajouter un alinéa au code pénal (article 461-4) ainsi rédigé : « Le fait de commettre un viol sur une personne protégée par le droit international des conflits armés est puni de la réclusion criminelle à perpétuité. »

**FONCTION PUBLIQUE** – La délégation aux droits des femmes de l’Assemblée nationale a [examiné le projet de loi de transformation de la fonction publique et procédé à des auditions](#). Le 11 avril, la Délégation a en particulier entendu Olivier DUSSOPT, secrétaire d’État auprès du ministre de l’Action et des comptes publics. Le même jour, la délégation a adopté [le rapport sur le projet de loi transformation de la fonction publique](#) de Laurence GAYTE, rapporteure, et les 28 recommandations associées sur l’égalité professionnelle et la lutte contre les violences.

**FOOTBALL** – On se souvient que la **délégation aux droits des femmes Sénat** avait été l'un des premiers organismes à s'intéresser à la place des femmes dans le football (veille du 28 juin 2010). Dans la perspective du Mondial féminin de football (voir page 8), qui se tiendra en France à l'été 2019, la délégation aux droits des femmes a souhaité mettre en lumière l'évènement et apporter son soutien à l'équipe française. Elle a entamé une série d'auditions, de déplacements et de réunions sur le sujet. Dans ce cadre, en partenariat avec la **Fédération française de football**, la délégation organise une table ronde, ouverte à la presse, sur le « Rayonnement de la Coupe du monde 2019 », le jeudi 16 mai au Sénat (entrée sur confirmation de présence par mail). Après une introduction d'Annick BILLON, présidente de la délégation aux droits des femmes, Michel SAVIN, président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs » présentera les enjeux de l'évènement. Trois séquences ponctueront ensuite la journée de travail : « La Coupe du Monde en France : quel héritage pour les territoires ? », « Un dispositif médiatique unique pour un évènement sportif féminin en France », et « Quelle place pour les femmes dans le football ? L'exemple du commentaire sportif ».



### International

**ONU** – À l'occasion de son débat semestriel sur les femmes, la paix et la sécurité, qui a réuni au total près d'une centaine d'intervenants le 23 avril, le **Conseil de sécurité de l'ONU** a exigé de toutes les parties à des conflits armés qu'elles mettent fin aux actes de violence sexuelle et prennent des engagements en ce sens. En adoptant la résolution 2467 (2019) par 13 voix pour et deux abstentions – Fédération de Russie et Chine – le Conseil encourage les États Membres à renforcer leurs législations pour amener les auteurs de violences sexuelles à répondre de leurs actes. Mais la résolution a été vidée d'une partie de sa substance par les États-Unis et la Russie. Au cours du débat, plusieurs délégations ont déploré l'absence de référence, dans le texte final, à la santé sexuelle et procréative. Les Nobel de la Paix 2018 Denis MUKWEGE et Nadia MURAD ont réclamé justice, lors du débat à l'ONU, pour les victimes de violences sexuelles dans les conflits. « Nous déplorons que des menaces de veto aient été agitées par des membres permanents de ce Conseil pour contester 25 ans d'acquis en faveur des droits des femmes dans des situations de conflits armés », a lancé l'ambassadeur français à l'ONU, François DELATTRE, après l'adoption du texte.

**GÉNÉRATION ÉGALITÉ** – Pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing, **ONU Femmes** lance une nouvelle campagne intitulée « Génération Égalité : Pour les droits des femmes et un futur égalitaire ». La campagne vise à exiger la parité salariale, le partage égal des soins non rémunérés et du travail domestique, la fin du harcèlement sexuel et de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, les services de soins de santé qui répondent à leurs besoins, ainsi que leur participation égale à la vie politique et à la prise de décisions dans tous les domaines de la vie.



**BELGIQUE** – « Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ? », ironisent les organismes institutionnels en charge des droits des femmes et l'égalité en Belgique. « Ce n'est un scoop pour personne : l'égalité entre les femmes et les hommes est en route depuis des décennies, mais il reste encore du chemin à parcourir. Que ce soient en matière d'emploi, de conditions de travail, de sécurité sociale, de fiscalité, de santé, de mobilité, de logement, de gendermainstreaming et de luttes contre les violences, les pouvoirs publics peuvent mieux faire », écrivent-ils dans une invitation à une conférence de presse afin d'annoncer que, « pour la première fois, les trois conseils consultatifs de l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau fédéral, Bruxellois et Wallon, ont mis en commun leurs revendications respectives pour exhorter les décideurs à prendre les discriminations à bras le corps et coordonner leurs politiques dans tous ces domaines ».

## Agenda

**JEUDI 16 MAI** – Signalons une [« Soirée Foot » à la librairie Violettes and Co](#) avec Chloé WARY, entraîneuse de l'équipe féminine de Longjumeau et autrice de la BD *Saison des roses* (Flblb), et Marinette PICHON, meilleure buteuse de l'histoire de l'Equipe de France, qui a publié son autobiographie *Ne jamais rien lâcher* (First), ainsi que de l'association **Les Dégommeuses** qui lutte, dans et par le sport contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie et les discriminations.



**MARDI 4 JUIN** – Bruno PERREAU, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et membre du Conseil scientifique du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre, donnera la sixième conférence PRESAGE de l'année 2019 [« Du mariage à la PMA : queeriser le débat »](#). Auteur de *Qui a peur de la théorie queer ?* (Presses de Sciences Po, 2018), Bruno PERREAU propose une relecture critique des débats sur le mariage pour tous et éclaire d'un jour nouveau les discussions actuelles autour de la procréation médicalement assistée.



**JEUDI 6 JUIN** – La présentation du rapport *Femmes et ruralité* du Centre Hubertine Auclert et du plan citoyenneté du Conseil départemental de l'Essonne, suivies d'une table ronde [« L'égalité femmes-hommes dans la ruralité »](#), notamment sur la participation des femmes à la vie politique locale, auront lieu à Charamande. [Pour s'inscrire à la présentation.](#)

**SAMEDI 15 JUIN** – Organisée par **Parents solos et Compagnie** avec **Le Réseau des Parents Parfaitement Imparfaits**, la [deuxième rencontre nationale des collectifs et associations des parents solos](#) se tiendra à Nantes. Cette conférence est à destination des parents solos qui participent déjà à des collectifs ou à des associations de parents solos, ceux qui veulent se lancer dans l'aventure collective ou tout simplement celles et ceux qui veulent rencontrer d'autres parents qui élèvent seuls leurs enfants.



## Associations

**VISIBILITÉ** – Le 26 avril a lieu la journée internationale de la visibilité lesbienne. « Une journée jusqu'ici souvent oubliée, comme le sont bien trop fréquemment les lesbiennes », souligne **Osez le féminisme !** [dans un communiqué diffusé le 25 avril](#). « Pour que cesse l'invisibilisation des lesbiennes et les actes lesbophobes », l'association a organisé un rassemblement à Paris avec **CQFD Lesbiennes féministes** et des **Lesbiennes dépassent les frontières**. OLF a également interpellé les député.e.s sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, par l'envoi d'une lettre le 24 avril, expliquant ses positions.



**PROSTITUTIONS** – Les associations d'accompagnement des personnes prostituées réunies au sein de la **Fédération des acteurs de la solidarité** (réseau généraliste de lutte contre les exclusions qui regroupe 870 associations de solidarité et organismes qui vont vers et accueillent les plus démunis) ont présenté des propositions dans un communiqué du 10 avril dernier intitulé [« Parcours de sortie de la prostitution 3 ans après la loi, il est temps de lever les freins et](#)

[d'amplifier la dynamique](#) ». Elles indiquent qu'elles seront « particulièrement attentives aux réponses gouvernementales apportées à ces propositions ».

**AUTOCOLLANTS** – Après une consultation à laquelle ont participé plus de 1000 internautes, **#NousToutes** (veille du 23 octobre 2018) a rendu publics quatre autocollants qui seront imprimés et diffusés partout en France. [Ils peuvent dès maintenant être commandés en ligne pour les recevoir début juin](#). L'objectif ? Sensibiliser massivement la population à la réalité des violences sexuelles, faire connaître les numéros de téléphones utiles et les sanctions encourues.



**BARBE** – Le 25 avril, des activistes du collectif **La Barbe** étaient venues pour dénoncer un débat 100 % masculin organisé par *Valeurs actuelles*. « Au moment où celles-ci ont investi la scène pour lire leur communiqué, les choses ont rapidement tourné au vinaigre », raconte *le Huffpost*. « Les militantes ont été évacuées de façon très musclée sous les huées ou autres “gauchistes” lancés par l’assistance ». L’une des militantes a été évacuée le nez en sang. L’activiste Alice COFFIN (photo) a quant à elle accusé le directeur de la rédaction de *Valeurs actuelles* d’avoir pris part à cette intervention musclée. La secrétaire d’État aux Droits des femmes, Marlène SCHIAPPA, a apporté son soutien aux militantes féministes : elles « dénoncent pacifiquement depuis des années l’exclusion de facto des femmes des lieux de pouvoir et du débat public en s’invitant avec de fausses barbes. Les droits des femmes avancent aussi grâce aux activistes », a estimé la ministre.



**G7 ÉGALITÉ** – Oxfam a rendu public un rapport intitulé « [Un G7 pour combattre les inégalités : engagement pour une politique de développement féministe](#) ». Alors que le G7 se tient en août 2019 à Biarritz en France, Oxfam pousse ses membres à s’engager en faveur d’une aide féministe pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Pour l’association, ils doivent « prendre en compte les déséquilibres structurels existant, soutenir massivement les organisations féministes dans les pays en voie de développement, investir dans les politiques publiques qui servent aux mieux l’autonomisation des femmes et de faire des femmes des actrices des programmes qui sont mis en œuvre ».



## Revue de presse

**INDEX** – *Le Monde* du 3 mai revient sur la publication du décret relatif aux obligations en matière d’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l’entreprise (voir page 2). « Depuis le 30 avril, les entreprises n’ayant toujours pas publié leur index sur l’égalité femmes-hommes instauré par la loi « avenir professionnel » sont exposées à une pénalité financière, annonce le quotidien avant de rappeler les critères devant figurer dans l’index : « les écarts de rémunérations, d’augmentations et de promotions entre les hommes et les femmes de l’entreprise, ainsi que le pourcentage de salariées ayant bénéficié d’une augmentation au retour d’un congé maternité et le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations dans l’entreprise ». Selon *Le Monde*, fin avril, sur les quelque 1 300 entreprises concernées, plus de 80 % avaient publié leur index (données du ministère du travail). Les entreprises comptant au moins 250 salariés bénéficient d’un répit supplémentaire, allant jusqu’au 1<sup>er</sup> septembre. Egalement concernées, les petites entreprises aux effectifs compris entre 50 et 250 salariés auront jusqu’au 1<sup>er</sup> mars 2020 pour se mettre en conformité.

**PARITÉ** – Selon *Ouest France* du 3 mai, la ville de Roubaix va devoir payer une « contribution » de 180 000 euros à l’État. En effet, la commune n’a pas respecté la loi de 2012 exigeant des collectivités la parité dans le recrutement de leurs cadres supérieurs. Le quotidien régional rapporte que sur les cinq dernières embauches de directeurs généraux, aucune femme n’a été recrutée, quand il aurait fallu en retenir au moins deux.

**VIOLENCES** – Sous le titre « [Le ministère de la Justice veut mieux défendre les femmes](#) », *Le Figaro* du 8 mai indique que la garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, « s’apprête à publier une circulaire visant à remobiliser parquets et juges aux affaires familiales sur les violences faites aux femmes ». Il s’agit d’instaurer « une véritable culture de la protection des victimes de violences conjugales ». La circulaire demanderait notamment aux parquets de requérir à l’ordonnance de protection civile, de développer l’usage au « Téléphone Grave Danger » et d’accentuer le lien entre violences conjugales et maltraitance des enfants. Pour *France Inter*, « [Le décompte macabre se poursuit](#) ». Le 9 mai, la radio souligne que d’après le collectif « Féminicides par compagnons ou ex », 51 femmes sont mortes, tuées a priori par leurs conjoints ou ex-conjoints depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**AMENDES** – « Loi Schiappa : comment ont été dressées les 447 premières amendes pour outrage sexiste ? » se demande les *Check News* de *Libération* le 10 mai. Neuf mois après le vote de la loi contre les violences sexuelles, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes a été interrogée le 29 avril à l'Assemblée nationale sur le nombre de contraventions dressées pour outrage sexiste. La ministre a indiqué que « ce sont désormais 447 contraventions qui ont été dressées pour outrage sexiste ou harcèlement de rue ». Selon le site, « Marlène SCHIAPPA s'est félicitée de ce bilan, prouvant que les critiques contre sa loi étaient infondées. Mais ce chiffre ne permet pas de savoir dans quel contexte sont dressées ces contraventions. Le service statistique du ministère de l'Intérieur donnera plus de détails cet été ».

**JUSTICE** – Le 19 avril, Denis BAUPIN, ancien député écologiste, a été condamné pour « procédure abusive » par le tribunal correctionnel de Paris. Il poursuivait en diffamation les victimes et témoins l'accusant de harcèlements et agressions sexuelles ainsi que les journalistes de *Mediapart* et de *France Inter* qui ont enquêté sur les faits (veille du 14 février). Les douze prévenues ont été relaxées. « C'est un jugement historique pour la liberté de la presse et pour la parole des femmes », estime *L'Humanité Dimanche* du 25 avril 2019. Pour Sandrine ROUSSEAU, l'une des victimes de Denis BAUPIN, « La condamnation de Denis BAUPIN est historique » (*Le Journal du dimanche* du 20 avril)

**PROSTITUTION** – A la une du *Parisien* du 10 mai, une enquête sur le « boom de la prostitution en ligne » : depuis que la loi pénalise les clients, le commerce du sexe passe de plus en plus par Internet souligne le quotidien qui indique que « les sites proposant des faveurs sexuelles sur Internet sont en plein boom. On recense 13 000 annonces en France rien que sur le site Sexemodel. Et pour la première fois, en 2018, plus de la moitié des réseaux de proxénétisme démantelés opéraient exclusivement sur des plateformes en ligne, sans mettre de filles dans la rue. » Sous le titre « Prostitution. Améliorer la sortie », *Direction(s)* n° 174 d'avril 2019 estime que, « créé par la loi du 13 avril 2016, le parcours de sortie de la prostitution constitue un outil inédit pour soutenir les personnes désireuses de rompre avec cette activité ». Le mensuel s'interroge : « pilier du modèle abolitionniste pâtissant des conditions de son application, ou outil de contrôle social inadapté et teinté de moralisme ? Trois ans après la promulgation de la loi du 13 avril 2016 pour le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel, la mise en œuvre des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle donne toujours lieu à des appréciations mitigées ». En effet, selon *Direction(s)*, la faiblesse des moyens alloués aux associations, comme la précarité des aides aux bénéficiaires, freinent le déploiement du dispositif. Le 25 avril, *Libération* fait le récit d'un « parcours de sortie sans issue », et évoque « un texte législatif piégé par des politiques publiques contradictoires ». Selon le journal, « trois ans après le vote de la loi visant à faciliter l'arrêt de la prostitution, seules 183 personnes bénéficient du dispositif d'accompagnement. En cause : le refus de certaines préfectures de délivrer des autorisations provisoires de séjour. »



**MINEURS** – *Le Monde* (24 avril) a suivi, pendant plusieurs semaines, un groupe de parole de mineurs sur les violences sexistes et sexuelles. « Difficile, en effet, d'éclairer un phénomène qui donne généralement lieu à peu de plaintes et ne débouche sur aucun procès médiatisé, du fait de l'âge des auteurs. Selon des chiffres du ministère de la justice de 2018, un quart des auteurs condamnés pour violences sexuelles entre 2007 et 2016 avaient moins de 16 ans, et représentent, sur la même période, 45 % des condamnés pour viol sur mineurs de moins de 15 ans ». Souvent banalisées car mal quantifiées, les violences sexuelles entre mineurs ont tendance à « passer sous les radars », affirme au *Monde* Muriel SALMONA, présidente de l'association **Mémoire traumatique**.

**MÉTRO** - Le Parisien du 25 avril annonce qu'un nouvel hashtag **#BalanceTonMétro**, a été lancé sur les réseaux sociaux. Il permet à des victimes de témoigner des agressions subies dans les transports en commun. La quotidien a recueilli leurs histoires : « Balance ton métro : harcelées, agressées... les victimes racontent leur calvaire »

**PENSIONS ALIMENTAIRES** – Dans un tweet du 25 avril, l'ancienne ministre en charge des droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, a raillé Emmanuel MACRON qui a « découvert les familles monoparentales ». L'ex-ministre, qui avait porté en 2014 la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, laquelle prévoyait des « garanties contre les impayés de pension alimentaire », estime que le président a fait l'annonce d'un dispositif qui existait déjà concernant les pensions alimentaires impayées. La France compte 1,76 million de familles monoparentales, soit plus d'une sur cinq (22 %) - un taux qui a plus que doublé en 40 ans, d'après les chiffres de l'INSEE. Dans 85 % des cas, il s'agit d'une mère et de ses enfants.

**PMA/GPA** – Après les avis favorables du Conseil d'État, du Comité consultatif national d'éthique (veille du 23 octobre 2018), de la mission d'information parlementaire (veille du 21 janvier 2019), du Défenseur des droits et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) (veille du 4 août 2015), le sujet reste sous haute tension. Un projet de loi bioéthique qui vise à ouvrir la PMA à toutes sera présenté en juillet par le gouvernement. Une proposition du rapport de la mission parlementaire dirigée par le député LREM Jean-Louis TOURRAINE fait polémique. En effet, il s'agit de créer un nouveau type de filiation réservé aux enfants conçu grâce à un don de gamètes. Celui-ci serait signifié par l'inscription « né d'un don » sur l'acte de naissance de ces derniers. Dans *Libération* du 3 mai, Laurence BRUNE, chercheuse associée à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne, dénonce une « proposition [qui] conduit à un système stigmatisant pour les enfants qui garderaient la trace du recours à un don de gamètes sur leur acte d'état civil mais aussi pour leurs parents qu'il s'agisse d'un couple hétérosexuel infertile, d'un couple lesbien ou d'une femme seule ». *L'Express* du 8 mai publie un dossier sur « La nouvelle fabrique de bébés ». À l'occasion de la révision de la loi de bioéthique et de l'ouverture annoncée de l'aide médicale à la procréation aux couples de femmes, l'hebdomadaire fait le point sur l'évolution des techniques, la procréation du futur, les modifications génétiques, l'autoconservation des ovocytes et les limites de l'aide médicale. *L'Express* évoque une « Guerre larvée autour de la GPA ». Le journal donne aussi la parole à Jacques TESTART, père du premier bébé-éprouvette, et Daniel BORRILLO, spécialiste de bioéthique, qui s'opposent sur les enjeux de la procréation moderne, la révolution anthropologique, la logique de marché et la liberté de l'individu. Signalons enfin un sondage BVA publié le 23 avril : « deux tiers des Français en faveur de la PMA pour toutes, plus de la moitié favorables à la GPA » (*AFP* du 23 avril).



**CORPS** – Dans le documentaire « Female pleasure », sorti le 1<sup>er</sup> mai en France, la réalisatrice suisse Barbara Miller a suivi cinq militantes féministes d'horizons différents qui luttent pour libérer le corps des femmes des stigmates qui lui sont associés. *Libération* (1<sup>er</sup> mai) a rencontré la réalisatrice. « Le sentiment de honte commence à changer de camp », estime Barbara MILLER. Pour elle, cette vague de libération de la parole a aussi permis le développement d'une forme de sororité : « Aujourd'hui, il est moins difficile d'affirmer que nous représentons la moitié de l'humanité, et que donc, nous avons des droits. Nous avons déjà accepté bien trop de pressions concernant nos corps, notre sexualité, notre plaisir. C'en est assez. Pendant des siècles, nous avons été gentilles, dociles, jolies, avons vénéré le plaisir masculin. Maintenant il est temps de penser à nous ! »

**ALIMENTATION** – « Genre : y a une couille dans le potage », ose *Libération* du 24 avril. Plus sérieusement, le quotidien a étudié « comment nos préjugés atterrissent dans l'assiette », « de l'apéritif au dessert » : « Soupes et poissons pour madame, viandes rouges et alcool pour monsieur. Et si ce que l'on mangeait était inconsciemment dicté par notre sexe ? »

**SURVEILLANCE** – *Les Echos* du 3 mai se penchent sur Ava, une jeune pousse suisse, lancée il y a trois ans, qui a créé une montre connectée qui « aide les femmes à comprendre leurs cycles et à connaître leurs phases de fertilité ». Le bracelet, à porter par les femmes pendant la nuit, récolte « 3 millions de points de données sur leur physiologie ». Les données sont ensuite traitées par la start-up, et modélisées pour l'utilisatrice sur une application. Ava indique avoir aidé 20 000 femmes à tomber enceinte. *Causette* de mai 2019 met en garde contre ce type d'application qui détiennent des données concernant la vie privée des femmes et sont susceptibles de les revendre. Ainsi, par exemple, un patron peut découvrir qu'un employé souhaite tomber enceinte.

**FÉMINICIDE** – Au Bangladesh, Nusrat Jahan RAFI est morte après avoir été brûlée vive sur le toit de l'école islamique où elle étudiait après avoir refusé de retirer une plainte pour harcèlement sexuel contre le directeur. Celui-ci a commandité son assassinat. L'affaire a suscité une vague de manifestations contre la « culture de l'impunité qui entoure les violences sexuelles » (*France Info*, le 19 avril).

**AVORTEMENT** – Selon *Libération* du 8 mai, la Géorgie est devenue le 6 mai le quatrième État des États-Unis à se doter d'une législation parmi les plus restrictives du pays sur l'avortement. Le texte, nommé « Heartbeat bill », interdit aux femmes de cet État du sud conservateur l'interruption volontaire de grossesse dès que les battements de cœur du fœtus peuvent être détectés. Cité par *Libération*, le gouverneur explique avoir voulu « garantir à tous les Géorgiens l'opportunité de vivre, grandir, apprendre et prospérer ».

**COUPE DU MONDE** – [La coupe du monde féminine de football](#) va débuter dans moins d'un mois du 7 juin ou 7 juillet, mais même à la rédaction de *Causette* on parle encore de « coupe du monde du football féminin ». En tout cas, les médias (et les publicitaires) s'emparent du sujet ! *L'Équipe* du 3 mai consacrait sa une et un dossier à l'évènement. Selon une étude **TNS-Kantar**, 78 % de celles et ceux qui ont entendu parler du championnat ont l'intention de le regarder. Des associations comme **Tatane** ou **les Dégommeuses** proposent de nombreuses actions de sensibilisation autour d'une pratique du football différente et accessible à toutes et à tous. Signalons aussi que, 87 ans après la création du championnat professionnel de football, en 1932, une femme a pour la première fois arbitré un match de Ligue 1 de football. Stéphanie FRAPPART a en effet été désignée par la direction de l'arbitrage de la Fédération française pour diriger, le 28 avril, la rencontre Amiens-Strasbourg (« La femme du jour », *L'Humanité* du 25 avril). De son côté, *Métro* du 6 mai annonce que la FIFA instaure la parité hommes-femmes pour ses récompenses en ajoutant une catégorie pour la gardienne féminine et l'équipe féminine de l'année. Le quotidien rapporte que l'annonce faite le lundi 6 mai assurera les hommes et les femmes d'être en lice pour les honneurs dans les mêmes catégories lors de la cérémonie de la FIFA à Milan le 23 septembre. À 25 jours du début de la Coupe du monde, 770 000 billets sur les 1,3 million disponibles ont déjà été écoulés, dont 60 % se sont vendus en France.

